



**Monsieur Michel MERCIER**

Garde des Sceaux  
Ministre de la Justice  
13, Place Vendôme

75001 PARIS

**NICOLE BORVO  
COHEN-SEAT**

Réf. MD

Paris, le 08 novembre 2011

Membre  
de la  
COMMISSION  
DES LOIS

Monsieur le Ministre,

Présidente  
du  
GROUPE  
COMMUNISTE  
REPUBLICAIN  
ET CITOYEN

L'annonce récente par ETA d'un cessez-le-feu définitif est une nouvelle importante. Cette décision permet d'espérer que soit enfin ouverte la voie de la résolution d'un conflit qui a fait de nombreuses victimes depuis l'engagement du processus démocratique en Espagne.

SENATRICE DE  
PARIS

Il me semble que la France pourrait contribuer à sa manière à la consolidation de ce processus. C'est pourquoi je me permets de souhaiter auprès de vous que soient prises deux décisions.

L'une permettrait aux prisonniers basques qui en émettent le vœu, de bénéficier d'un rapprochement de leur famille. Ce serait aussi une manière de lever ce qu'ils vivent comme une peine supplémentaire, à savoir l'éloignement.

En étant parties à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées du 21 mars 1983, les Etats membres du Conseil de l'Europe se sont engagés à s'accorder mutuellement la coopération la plus large possible en la matière.

Une deuxième décision pourrait être le gel de certaines procédures en cours, comme celles relatives à l'application du mandat d'arrêt européen.

Je considère pour ma part qu'aucune cause ne saurait justifier l'utilisation de la terreur. Aussi, je souhaite vivement que soient effectués les gestes susceptibles d'aider à y mettre fin.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez au présent courrier.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

**Nicole BORVO COHEN-SEAT**